

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Certains progrès ont été réalisés dans le domaine de la protection de l'environnement. Ceux qui intéressent plus particulièrement le Canada sont décrits brièvement ci-dessous.

Protocole sur les chlorofluorocarbones additionnel à la Convention pour la protection de la couche d'ozone

Ayant ratifié, le 4 juin 1986, la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, le Canada a participé activement à trois réunions du groupe de travail d'experts chargé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'élaborer un protocole pour le contrôle des chlorofluorocarbones (CFC) et d'autres substances destructrices de l'ozone. En septembre 1987, le Canada accueillait à Montréal la quatrième réunion du groupe d'experts ainsi qu'une conférence diplomatique convoquée en vue de conclure le protocole.

Le 16 septembre, le Canada et 23 autres États, de même que la Communauté économique européenne, signaient le protocole. Celui-ci prévoit une réduction de 50% de la consommation de CFC d'ici 1999 et un gel de la consommation de halons - autres substances destructrices de l'ozone - d'ici 1993. Les pays moins avancés seront exemptés des contrôles pour une période de dix ans. Par ailleurs, il sera interdit d'importer des substances contrôlées à partir d'États non-parties qui ne respectent pas les dispositions du protocole.

C'est la première fois que la communauté internationale s'attaque réellement à un problème environnemental sérieux avant que ses pires effets ne se fassent sentir. À ce titre, le protocole marque un important progrès aussi bien pour la politique mondiale de l'environnement que pour le droit international.

Le protocole entrera en vigueur après qu'il aura été ratifié par onze États représentant ensemble les deux tiers de la consommation mondiale de 1986 des substances soumises à contrôle. En septembre 1988, il avait été ratifié par cinq pays, à savoir le Canada, les États-Unis, le Mexique, la Norvège et la Suède.

Commission économique pour l'Europe (CEE) - Projet de protocole sur les émissions d'oxydes d'azote (NOx)